

COMMUNE DE PLOUISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 23 avril 2025

Date d'envoi de la convocation : 16/04/2025

Date de l'affichage de la convocation : 16/04/2025

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal du 19 mars 2025 ;**
- 2 Projets de délibérations :**
 - **2025 – 18 : Subventions aux associations 2025**
 - **2025 – 19 : Marché d'entretien des talus 2025**
 - **2025 – 20 : Convention de participation financière pour l'ALSH entre les communes de Plouisy – Grâces – Ploumagoar – Pabu et Saint Agathon**
 - **2025 – 21 : Convention pour la restauration de l'ALSH 2025 avec SIRESCOL**
- 3 Questions orales**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Bruno BACCON, Aurélie LE SAOUT, Nathalie CRENN, Andrée LEROUX COTEL, Karine BRIAND, Dimitri LE POTIER, Yveline LE GAC, André LEROY, Pascal FAMEL.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Xavier LE GUEN a donné pouvoir à Bruno BACCON,
Olivier FOURE a donné pouvoir à Rémy GUILLOU

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir :

Patrick GICQUEL,

Absents :

Pierre BRIGANT,
Stéphanie SEBILLE

Secrétaire de séance : Aurélie LE SAOUT

1- Validation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025.

2- Projets de délibérations

2025-18 - Subventions aux associations 2025

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Le comité finances propose-cette année de revaloriser les critères à hauteur de + 2 % afin de continuer à soutenir la vie associative de la commune. Les critères retenus visent à récompenser le dynamisme des associations.

Le montant prévisionnel voté au budget primitif s'élève à 22 000 €. Il est proposé au conseil d'attribuer un montant total de 17 637.50 € cette année réparti entre les associations de la façon indiquée dans le tableau ci-dessous auquel d'ajoute une subvention exceptionnelle de 7 857 € pour l'USP pour l'achat de buts.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025
Associations communales	
USP Foot	7 857 € pour achat de buts de foot en investissement
USP Hand	970 €
USP Cyclos	554.50 €
Tennis Club Plouisyen	741.50 €
Armor Tennis Akademi	1 067 €
Pétanque club du pays de Guingamp	1 715.50 €
Amicale Laïque	852.50 €
Coopérative Ecoles Elémentaire et Maternelle	3 730.50 €
FNACA	787.50 €
Fitness à Plouisy	349.50 €
Gym Renfo	536.50 €
Plouisy Actions	746 €
Plouisy Rando	534 €
Yakatao	333 €
Comité d'Animation	615.50 €
Foyer de vie Park Nevez	533 €
Club des chasseurs	787.50 €
O comme 3 pommes	168 €
	15 022 €

Associations sportives extérieures	
Atelier Chorégraphique - Ecole de Danse de Pabu	26.50 €
Amicale Laïque de Ploumagoar - Danse et Fitness	119.50 €
Bégard VTT Gwerun	26.50 €
Club d'escalade Armor Argoat	53 €
Studio Danse Guingamp	66.50 €
Trégor Goëlo Athlétisme (entente) Guingamp	119.50 €
Twirling Club de Grâces	40 €
Armor Basket Ball - Pabu	119.50 €
Dojo Bro Dreger - club de judo	53 €
UNSS Albert Camus	212.50 €
Roller skating	40 €
Bulle d'eau	119.50 €
Badminton Guingamp	159.50 €
Club nageurs guingampais	53 €
Guingamp Volley ball	13.50 €
	1 222 €

Associations culturelles extérieures	
Les Amis de la Résistance	74.50 €
	74.50 €

Etablissements de formation	
Collège Albert Camus - Foyer socio-éducatif de Grâces	360 €
Centre de formation – Maison Familiale Rurale de Plérin	60 €
	420 €

Associations à caractère social	
AFSEP (sclérose en plaques)	75 €
APAJH	75 €
Appel détresse Grâces	75 €
Association des Côtes d'Armor Leucémie Espoir 22	75 €
Donneurs de Sang de Guingamp (amicale)	75 €
France ADOT	75 €
Restos du cœur	75 €
Secours catholique	75 €
Solidarité Paysanne 22-35-56 (Association)	75 €
Ligue contre le cancer	75 €
	750 €

Associations diverses	
Protection civile Côtes d'Armor	74.50 €
Association Prévention Routière – comité 22	74.50 €
	149.00 €

Total général des subventions soumis au vote du CM :	17 637.50 €
---	--------------------

Monsieur le Maire expose que le comité finances a proposé de réévaluer les critères d'attribution de 2 % et rappelle que ces critères prennent en compte le nombre et l'âge des adhérents, le fait que des adhérents fasse de la compétition et leur dynamisme avec un bonus.

Monsieur le Maire regrette que cette année le comité vie associative n'ait pas été associé à ce travail par erreur dans l'envoi des convocations.

Au total de 17 562 €, il faut rajouter la somme de 7 857 € pour l'achat de buts pour le foot, ce qui double le montant de la subvention qu'aurait dû avoir le foot.

Monsieur le Maire explique également que 2 associations doivent encore fournir leur bilan financier. Leur situation sera examinée ultérieurement.

L'enveloppe de subvention n'est pas épuisée et il reste une marge si d'autres besoins arrivent au cours de l'année.

Madame Mireille LE PESSOT demande s'il est possible qu'une subvention soit attribuée à la ligue contre le cancer comme les autres années. A l'unanimité, les conseillers adhèrent à cette demande même si l'association n'avait pas déposé de demande.

Madame Aurélie LE SAOUT, en tant que présidente de Plouisy Actions, Monsieur Bruno BACCON en tant que membre du bureau de la pétanque et Monsieur Olivier FOURE en tant que membre du bureau du comité d'animation ne prennent pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité FIXE pour 2025 les subventions allouées comme proposées ci-dessus pour un total de 17 637.50 €.

2025-19 - Marché d'entretien des talus 2025

Rapporteur : Bruno BACCON

Il est exposé au conseil municipal la nécessité de retenir une entreprise pour les opérations de fauchage de la voirie communale et des chemins.

Trois passages en saison sont prévus :

- 1) Le premier mi-mai pour les entrées de bourg, les cheminements piétons et dégager les carrefours et virages dangereux,
- 2) Le deuxième entre mi-juillet et début août pour les entrées de bourg, le cheminement piéton, l'ensemble de la voirie et les chemins d'exploitations,
- 3) Le troisième début septembre pour les cheminements piétons, les bassins de rétention, les talus et entrées de bourg.

Plusieurs entreprises ont été consultées et une seule entreprise a remis une offre :

- La société CONNAN Kristen de Canihuel pour un montant de 16 456.00 € HT soit 19 747.20 € TTC.

Après étude de l'offre lors du comité voirie du 3 avril 2025, il est proposé de retenir l'entreprise CONNAN KRISTEN pour un montant de 19 747.20 € TTC.

Madame Andrée LE ROUX demande à ce que cette année il soit rappelé à l'entreprise de ne pas gratter trop profondément les talus.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise CONNAN Kristen pour un montant de 16 456.00 € HT soit 19 747.20 € TTC pour l'entretien des talus.

2025-20 - Conventions de participation financière pour l'ALSH entre les communes de Plouisy – Grâces – Ploumagoar – Pabu et St Agathon

Rapporteur : Nathalie CRENN

Il a été convenu avec les communes de Grâces, Pabu, Ploumagoar et Saint-Agathon que, pour l'accueil des enfants les mercredis après-midi, les petites et les grandes vacances scolaires, les communes participeront financièrement au fonctionnement de l'accueil mis en place.

La tarification à partir de l'année 2023 avait été fixée à 25 € par enfant et par jour et à 12.50 € pour une demi-journée le mercredi.

Il est proposé de fixer à 27 € le montant de la participation financière demandée aux communes de Ploumagoar – Grâces – Pabu et Saint-Agathon par journée pour les enfants de ces communes pour tenir compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement des ALSH.

Pour la commune de Plouisy dans le bilan ALSH 2024, le prix moyen réel d'une journée a été calculé à 33.18 €.

Monsieur le Maire rappelle que la participation des familles est ainsi réduite car la commune prend en charge pour chaque enfant 27 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité APPROUVE les dispositions des conventions à intervenir avec les communes de Pabu, Ploumagoar, Grâces et Saint-Agathon à compter de 2025 validant la participation financière croisée à l'ALSH à hauteur de 27 € par jour et par enfant pour les vacances scolaires et les mercredis.

2025-21 - Convention pour la restauration de l'ALSH 2025 avec SIRESCOL

Rapporteur : Nathalie CRENN

Le Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sera ouvert cette année du lundi 07 juillet au jeudi 14 août 2025.

Comme l'année précédente, le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective des communes d'Etapes sur mer, Guingamp, Lanvollon, Yvias, Kerfot, Quemper-Guézennec et Pontrioux (SIRESCOL) basé à Lanvollon peut fournir des repas préparés à l'avance. Les repas seront livrés en liaison froide et seront réchauffés sur place.

Le prix d'un repas est fixé à 3.37 € TTC sans le pain.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité APPROUVE les dispositions du projet de contrat de fourniture de repas avec le syndicat SIRESCOL.

4 - Questions orales

Monsieur le maire annonce que l'entreprise TITAN PREFA a offert à la commune 2 tables de tennis de table qui seront installées cette semaine au terrain des sports.

Madame Nathalie CRENN rappelle que cela répond à une demande qui date de longtemps.

Monsieur Bruno BACCON rappelle les dates des prochaines cérémonies : cérémonie des déportés le dimanche 27 avril, cérémonie du 8 mai et cérémonie du maquis le dimanche 29 juin. La cérémonie du maquis permettra de rendre hommage à 2 plouysiens déportés, Albert Kervern et Benjamin Mansec.

Date du prochain conseil municipal mercredi 21 mai 2025 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire


Remy GUILLOU

Le secrétaire de séance

Aurélie LE SAOUT


